

Remboursement de frais de déplacement

Saison 2023 / 2024

Informations

Article 21.III de nos règlements généraux relatif au remboursement des frais de déplacement : « Le club rembourse les équipes des frais de déplacement pour les compétitions régionales et nationales selon le barème suivant

- 0.20 € par Km + péages (avec justificatifs) pour un maximum de 3 voitures
- 0.20 € par Km + péages (avec justificatifs) pour 1 voiture en complément du minibus »

Les règlements pas chèque sont remis au coach la semaine suivante, les règlements par virement sont effectués au plus tard le mercredi suivant la récupération de la demande de remboursement. N'hésitez pas à recourir à ce mode de paiement plus simple pour tous.

La qualification du club d'utilité publique depuis fin 2016 permet de bénéficier en cas de renoncement au remboursement par le club d'un crédit d'impôts. Ce crédit est donc ouvert à tous quel que soit le déplacement. (Détail de la procédure dans le document : hand_remboursement_impots.PDF

Coordonnées du trésorier :

latreso.handstbrice@gmail.com

Description du déplacement & Frais

Prénom & Nom :				
Email:				
Téléphone :				
Equipe accompagnée :				
Match:/ Saint Brice.				
Destination :				
Véhicule utilisé : personnel Minibus				
Kilométrage (A/R) :				
Frais: € Ne renseigner que le montant éventuel des frais annexes (péages). Pour des raisons de sécurité, n'hésitez pas à toujours privilégier				
l'autoroute.				
Total:€				

Modalité de remboursement				
Je choisis la modal	ité de remboursement :			
l'indemnisation	e le don à l'association, je pro on par le club. » cement dans mon état annuel	fite du crédit	d'impôt, en renonçant à	
☐ Règlement pa	ar Virement			
(Pour les règlements par	virement, la 1 ^{ère} fois, joindre un rib ou l'envoy	er par mail à <u>latreso</u>	.handstbrice@gmail.com)	
☐ Règlement pa	ar chèque			
N'oubliez pas de jo	pindre vos justificatifs à votre dem	ande.		
Signature :				
Règlement				
Date :	Mode de règlement :	Virement	Chèque n°	
Montant :	Référence :			